

FREGIMONT

FREGIMONT (Lot-et-Garonne) — Place de l'Eglise



Art. 47. Artiste - Gliché Bayot

BULLETIN MUNICIPAL 2006

ETAT CIVIL DE LA COMMUNE / ANNEE 2006

NAISSANCES

LAUPIES Eloïse	01 février 2006
LANNELONGUE Alexia	16 février 2006
DENEUMOSTIER Lisa	24 mars 2006
PALADIN Eva	16 octobre 2006



CALENDRIER DES ASSOCIATIONS POUR 2007

BELOTE : 06/ 01/2007

BALL-TRAP : 27 / 05/ 2007

03/ 02/2007

REPAS DE CHASSE : 17/03/2007

02 / 04/ 2007

ENTRECOTE: 14 / 04 /2007

FETE DE FREGIMONT: les 26/27/28 /MAI/2007

INVITATION

RETROUVEZ NOUS AU CHÂTEAU VERS 11H00

DIMANCHE 21 JANVIER 2007

Autour d'un apéritif convivial

Nous échangerons nos vœux pour le début de cette nouvelle année.

BONNE ANNEE A TOUS

INFOS MUNICIPALES

CALENDRIER DES ELECTIONS

Elections présidentielles : les 22 avril et 06 mai 2007.

Elections législatives : les 17 et 24 juin 2007.

2007 étant une année de refonte des listes électorales, tous les électeurs recevront une nouvelle carte quelques jours avant les votes.

RECENSEMENT

Résultat du recensement de janvier 2006
233 habitants sur la commune

TRAVAUX

En vue de l'augmentation des effectifs de l'école depuis ces dernières années, la commune envisage l'aménagement de la salle contiguë à la salle de classe.

Les travaux du parking sont achevés désormais le stationnement dans le village pourra se faire plus facilement.

CHANGEMENT D'ADRESSE

La D.D.E. de Tonneins à laquelle nous étions rattachée ayant fermé, nous sommes maintenant regroupés sur la D.D.E de Agen.

INFO M.S.A.

La M.S.A. propose des stages d'aide aux aidant familiaux sur 4 journées(les vendredis 9, 16, 23, et 30 mars 2007 à Port Ste Marie.

Renseignements auprès de
Mme DELMAS Lucile au Centre Social d'Aiguillon.

ENQUETE PUBLIQUE

Mise en place d'une enquête publique pour le zonage de l'assainissement du village.

Une permanence à la mairie est tenue par M.Gabassi Serge, commissaire enquêteur, les lundis 08 et 15 janvier 2007 de 14h à 17h.

LOCATION DE LA SALLE DU CHATEAU

A dater du 01 janvier 2007, la salle du château pourra être louée selon une convention mise en place avec le locataire auquel il sera demandé une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs (les assurances le délivre gratuitement).

Tarifs résidents commune :

70 euros / hiver

50 euros / été

Tarifs résidents hors commune :

140 euros / hiver

120 euros / été

Hiver : du 01/10 au 31/03

Été : du 01/04 au 30/09

A PROPOS DE L'ECOLE

Cette année les élèves de Mme Varroy et de Mme Andrieu feront un voyage à Port-Leucate (66) du 29 mai au 01 juin 2007.

M. l'Inspecteur d'Académie a décidé d'harmoniser sur le département le rythme de la semaine scolaire. Une enquête a circulé dans les écoles et les mairies afin de connaître les souhaits de chacun. Les résultats seront connus en début d'année.

FREGIMONT ET SON HISTOIRE

UN PROCES EN FEODALITE CHEZ LES MONTESQUIEU AU XVII^e SIECLE

L'affaire commence du 09 au 19 novembre 1772. Jean-Pierre Vilatte de la Grave, seigneur de Frégimont et de Saint Salvy, assigne auprès du sénéchal d'Agen tous les tenanciers de ces deux seigneuries. Il se plaint de n'avoir rien reçu de la rente qui lui est due depuis quatre ans (1769, 1770, 1771, 1772). Après avoir fourni différentes pièces pour sa défense Jean-Pierre Vilatte gagne le procès le 21 décembre 1772.

La cour sénéchal d'Agen condamne les tenanciers à payer les quatre dernières d'arrérages de rente, tel que prévu dans les document de 1600. Mais les tenanciers désignent en décembre un syndic, Roujol, qui rassemble tous les dossiers en un seul. Alors commence une bataille juridique qui va durer jusqu'en 1777. Mais en mars 1774 le parlement de Bordeaux ordonne que « *chaque censitaire de Frégimont soit tenu à payer les redevances tels que prévues par les reconnaissances de la tractation de 1600.* »

Fin aout, ceux de Saint-Salvy essaient de trouver un accord avec le seigneur. Le 28 aout, au sortir de la messe, il s'assemblent en présence du curé de Balguerrie, seigneur de Paillères, (Galapian nobles Jean de Brienne, le jurat Baradat et les principaux tenanciers.

Ensemble, ils proposent à Jean-Pierre Vilatte un accord mais celui-ci refuse. Les tenanciers de Saint-Salvy lachent prise, mais ceux de Frégimont poursuivent le combat. La conclusion du procès intervient à l'automne 1776, avec un arrêt du parlement qui condamne Roujol. Le 29 septembre, un huissier au domicile de Roujol, l'enjoint de payer 6 598 livres 14 sols 7 deniers. Celui-ci fait appel le 26 février 1777, mais un second arrêt du parlement rend la sentence exécutoire. Le dernier document de septembre 1777 évoque une signification à Roujol.

Nous n'en saurons pas plus d'une affaire qui aura duré près de dix ans.

Le conflit entre le couple Vilatte—Secondat Montesquieu et ses tenanciers n'est pas isolé car ceux de Madaillan ont intenté procès sur procès à leur seigneur le duc d'Aiguillon. Au point qu'en 1749 la communauté doit au Duc 8 500 livres, somme à rapprocher de celle que doivent les habitants de Frégimont en 1777. Cela explique pourquoi, les habitants du canton de Preyssas se sont si massivement soulevé contre la rente entre le 08 et le 13 février 1790.

Au travers de cette histoire de rente, on apprend que les terres de Frégimont et de Saint-Salvy ont été la propriété d'un Jean-Jacques de Montesquieu vers 1712. Jean-Pierre Vilatte de la Grave est vraisemblablement un de ces cadets de familles nobles d'Aquitaine ayant fait fortune aux îles d'Amérique et qui revient en France en 1768. Il s'établit à Agen puis achète en 1769 la charge de secrétaire du Roi puis acquiert du marquis de Lusignan seigneur de Xaintraillles, les terres et seigneuries de Frégimont et Saint-Salvy. Il habite d'abord dans une maison de Frégimont puis s'installe dans le magnifique château qu'il a fait construire (depuis devenu la mairie—école au cœur du village). Il épouse en 1773 Denise de Secondat troisième et dernière enfant de Marie Louise de Montesquieu.

Source: Hubert Delpont est un professeur d'histoire et de géographie retraité et docteur en histoire moderne. Il nous explique ici les différents procès intentés aux communautés, non de Montesquieu ni de Montagnac/Auvignon dont on sait que les Montesquieu furent barons, mais de celles de Frégimont et de Saint-Salvy.

SERVICES DU CANTON DE PORT SAINTE MARIE

Conseiller général

M.Claude BOYER « Maury » 47 360 Port Ste Marie 05 53 87 21 19

Perception de Prayssas

Percepteur : M. Alfred KHOUTH

Ouverture des bureaux :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15

le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h15

Poste de Prayssas

Receveur : Mme LOSTIA Micheline

Ouverture des bureaux :

du lundi au vendredi de 9h à 12h

de 14h à 19h (levée à 16h30)

le samedi de 9h à 12h (levée à 12h30)

Centre des impôts

C.D.I. Tonneins 16 Bld de la Gardolle 47 400 Tonneins

Permanence le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Régie

M. BELON Noël 5 place Mazet Viel 47 360 Port Ste Marie

Gendarmerie de Port Ste Marie

Commandant de brigade : Adjudant BONITHON

05 53 87 20 17

Pompiers

Compagnie de Prayssas

Chef de corps : Lieutenant LONDERO

18 pour le feu

15 pour un accident

112 depuis un téléphone portable

Presbytère de Prayssas 05 53 95 01 25